



MAIRIE DE NANTERRE

23-AT-0774

ARRETE n° 23-AT-0774
PROROGEANT L'ARRETE
23-AT-0684

LE MAIRE DE LA VILLE DE NANTERRE,

Portant réglementation
rue Célestin Hébert,
boulevard Almé Césaire,
boulevard de la Défense,
passage François Arago et
boulevard des Bouvets
du 29/08/2023 au 02/09/2023

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

Vu l'arrêté n°23-AT-0684 en date du 31/07/2023,

Considérant que l'opération de montage de la base vie subit un retard de livraison

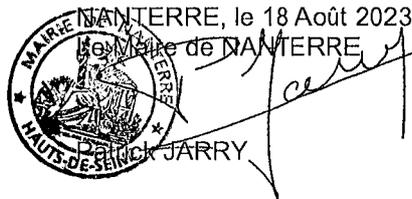
Votre correspondant :

ARRÊTE

SERVICES TECHNIQUES
Direction INFRA -EM/NB
Tel : 01.47.29.50.50
Fax : 01.47.29.48.22

Article 1 : Les dispositions de l'arrêté 23-AT-0684 du 31/07/2023, portant réglementation de la circulation rue Célestin Hébert, du boulevard des Bouvets jusqu'au boulevard de la Défense, sont prorogées jusqu'au 02/09/2023.

Article 2 : Madame Geneviève BEUCHON (ARTCHANTIERS) est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.



DIFFUSION:

COMMISSARIAT DE POLICE

Régie ASVP (MAIRIE DE NANTERRE)

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT (MAIRIE DE NANTERRE) christophe.naudot@mairie-nanterre.fr

Monsieur Bruno LAFORGUE (RATP)

Madame Geneviève BEUCHON (ARTCHANTIERS) g.beuchon@artchantiers.com

Madame Anne LE BRETON (ARTCHANTIERS) a.lebreton@artchantiers.com

Conformément à l'article R.421-1 du code de la justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.